

RAPPORT DE GESTION

du Conseil d'administration sur l'activité de l'association en 2021

I - L'ACTIVITE

2021 reste une année marquée par des perturbations sociales et économiques liées à une crise sanitaire majeure. Elles mettent parallèlement en question de nombreuses certitudes construites sur un modèle de société qui atteint des limites et qui présente une foule de contradictions.

L'association M&S a poursuivi ses missions avec le concours des Mutuelles partenaires, attachées à notre statut commun d'entreprise d'économie sociale et solidaire. Nous avons apporté notre aide et notre assistance à divers endroits, dans diverses circonstances.

Ainsi, les actions entreprises au courant de l'année ont atteint un engagement financier de **82 731 €** au 31.12.2021. Une provision globale de **223 022 €** demeure disponible pour financer les autres projets en cours ou à venir, en 2022 et au-delà.

D'un bilan initialement mitigé, l'engagement des partenaires de l'association à un programme d'actions solidaires semble devenir plus régulier. L'opération **MEDAVIZ** fut un élément déclencheur de cet intérêt avec la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2021 d'un **service de télé-médecine** au bénéfice de tous les sociétaires des mutuelles associées. Cette action au service des adhérents sociétaires de nos partenaires représente un engagement financier de l'ordre de **72000 € par an**.

A ce jour, 6 mutuelles partenaires sont diversement engagées au niveau de leurs territoires respectifs grâce à l'adhésion individuelle de leurs sociétaires, acteurs essentiels de la solidarité collective. Au total, ceux-ci représentent les **128 102 adhérents** de l'association M&S.

Au courant de l'année s'est dégagée une réflexion nouvelle au niveau des membres siégeant au Conseil et dont l'orientation vise :

- une présentation visuelle de M&S qui illustre le rôle de l'association ainsi que le périmètre et le niveau de ses engagements afin d'amplifier la portée de sa communication et mieux faire connaître notre existence par les valeurs de solidarité et de mutualisme que nous partageons avec nos partenaires,
- une promotion de la mission de M&S auprès d'autres partenaires entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire.

*Il est rappelé que l'ensemble des actions entreprises et financées par les soins de l'association est référencé dans les informations fournies sur le site de l'**association Mutuelle et Solidarité**.*

II - LES RECETTES

Au terme de l'exercice 2021, sont enregistrés 128 102 adhérents cotisant à l'association ; cela génère un produit total de **181 226 euros**. Ce résultat est en évolution régulière. Il reflète le bon développement des activités des mutuelles associées à notre mission et agissant dans le cadre de leur statut d'entreprise d'économie sociale et solidaire.

L'autre mission de l'association qui, historiquement, se rapporte à la souscription pour ses adhérents de contrats d'assurance collectifs, permet actuellement de recenser **23 contrats d'assurance collectifs** commercialisés par les mutuelles partenaires, à savoir :

- **14** contrats SANTE-PREVOYANCE
- **5** contrats PROTECTION JURIDIQUE
- **4** contrats ASSURANCE SCOLAIRE

III - LES DEPENSES

Au titre de l'année 2021, les charges de l'association se sont établies à **254 183 €**. Elles représentent les dépenses de l'association qui se décomposent comme suit :

- frais de services extérieurs (sous-traitance assurée au titre des articles L141-1 et suiv. du Code des assurances),
 - frais de gestion et de fonctionnement,
 - prime d'assurance de l'association,
 - frais de publications légales et de réception,
 - frais de publicité et de relations publiques,
- dons et actions de solidarité pour un montant de **82 731 € (32% des charges)**
- un montant global de **156 572 € (62% des charges)** est en outre provisionné dans les comptes pour être consacrées aux actions projetées, au fur et à mesure de leur financement et de leur organisation avec les mutuelles partenaires.

IV - RESULTAT

En conclusion de l'exercice 2021, le total des recettes et des dépenses laisse apparaître un solde créditeur de la trésorerie d'un montant de **10 102 €**.

Il est proposé à l'assemblée générale de l'association d'affecter ce résultat aux réserves déjà constituées au bilan.

Il est rappelé que tous les documents comptables et leurs justificatifs en appui sont à la disposition des adhérents au siège de l'association.